

Envoyé en préfecture le 29/08/2025 Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID: 056-225600014-20250801-DGAECAT_SA25_06-AR

Publié en ligne le 29/08/2025

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION CULTURE ATTRACTIVITE TERRITOIRES SERVICE ARCHEOLOGIE

Réf.: DGAECAT-SA25-06

DECISION DE REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-2,

Vu le code du patrimoine et notamment l'article L. 523-4,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au président du conseil départemental en matière de réalisation de diagnostic d'archéologique préventive,

Considérant l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°2025-256 en date du 28 juillet 2025 relatif au projet de restauration et aménagements du Domaine de Kerguéhennec tranche 5 à Bignan (56)- reçu le 29 juillet 2025,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DECIDE :

- d'accepter de réaliser le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté n°2025-256 en date du 28 juillet 2025 relatif au projet de restauration et aménagements du Domaine de Kerguéhennec tranche 5 à Bignan (56).

Vannes, le 1er août 2025

Le Président du Conseil Départemental

David LAPPARTIENT